

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 9 AVRIL 2026**

**N°004**

<b>OBJET : SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE ACTION 22.1 "ANIMATION PROGRAMME DU GRAND SITE 2026"</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 2 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHES Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BREZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSE** : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Commune de Carcassonne participe au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne (OGS).

Le Syndicat mixte a sollicité la Commune pour une participation au financement de l'action 22.1 « animation programme du Grand Site 2026 » consistant à la création d'une mallette pédagogique OPP (observatoire photographique du paysage), à la création d'un nouveau site internet et à la contribution aux événements annuels tels que la fête de la nature ou 30 ans UNESCO Canal du Midi.

Le montant estimé de l'opération est de 36.000 € TTC. Le plan de financement proposé prévoit une participation de l'Etat (10.000€), du Département (6.266,67 €), de l'Agglomération (6.266,67 €), de la Commune (6.266,66 €) et du Syndicat mixte (7.200 €).

Les crédits sont inscrits au Budget Principal à l'imputation budgétaire 204-20415331-847.

Le montant de la subvention ne pourra en aucun cas dépasser le montant de 6.266.66 €. Elle sera versée au prorata des dépenses sur production de décomptes visés par le trésorier principal et des factures.

Le délai de réalisation correspond à sa réalisation effective dans la limite du 31 décembre 2027.

Un acompte de 30% pourra être sollicité sur justificatif du commencement de l'action. Le solde du paiement ne pourra intervenir qu'au vu de la production des décomptes généraux définitifs ou d'un document équivalent.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De délibérer sur l'attribution d'une subvention de 6.266.66 € TTC soit 17.40 % du montant total TTC au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne pour l'action 22.1.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tout document se rapportant à cette opération.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260409-30972-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026

